

Décision N°26-07 portant nomination de la direction
d'un département de recherche

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;

Vu les statuts du département de recherche SP – Santé Publique ;

Vu la proposition du Président de l'université en date du 23 janvier 2026 de nommer Monsieur Antoine PARIENTE directeur, et Madame Karine LEFFONDRE, directrice-adjointe du département SP ;

Vu l'avis du conseil du département SP en date du 16 février 2026 ;

Considérant que le Président de l'université nomme la direction du département SP – Santé Publique, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Antoine PARIENTE est nommé directeur du département de recherche SP – Santé Publique, à compter du 17 février 2026 et ce jusqu'au 16 février 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 2 :

Madame Karine LEFFONDRE est nommée directrice-adjointe du département de recherche SP – Santé Publique, à compter du 17 février 2026 et ce jusqu'au 16 février 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 17 février 2026
en trois exemplaires originaux,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

